Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 234

Artikel: L'avenir
Autor: Baechtold, Gilbert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1027781

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le rapport Cavadini doit encore faire l'objet d'études juridiques et financières avant d'être définitivement accepté par les différentes parties en question. Mais vu ses ambiguïtés et la portée limitée de ses propositions, ce compromis, faute de larges perspectives, a toutes les chances de donner à la TV scolaire et éducative en Suisse romande un nouveau départ dans les ornières du passé. Il n'est plus nécessaire de prouver la nécessité et l'efficacité de la télévision comme moyen d'information et d'éducation. Déjà les nouvelles générations ne peuvent plus comprendre l'histoire contemporaine, notre société et notre temps sans documents filmés : elles sont habituées à une « vision de la réalité », fût-elle apparente, à la vitesse et aux changements de plus en plus rapides dans tous les domaines. Dans les sciences humaines en particulier, dans l'étude des problèmes du présent et plus encore de l'avenir, les émissions de TV constituent des supports indispensables qui peuvent être prolongés par des moyens traditionnels.
Une évolution importante, inquiétante pour la minorité qui tente de reprendre en main, depuis quelques années, et l'information et l'éducation. Même si, au moins dans certains cantons, l'enseignement universitaire et secondaire est en voie de démocratisation.

Retombée politique

On peut donc se demander si la portée limitée du rapport de la commission Cavadini n'est pas aussi, une retombée d'une volonté politique. Celle-ci s'était révélée clairement, notamment lors des récentes nominations et réorganisations à la radio et à la TV romandes. Et les conditions dans lesquelles la commission a été constituée, les consultations qui ont été faites — les organismes de TV éducative ont été exclus du processus — suffiraient à prouver que l'on veut bien qu'une TV scolaire et éducative existe, pourvu qu'elle soit conforme aux schémas traditionnels.

UNE NOUVELLE DE G. BAECHTOLD

L'avenir

Multitude et solitude : les deux pôles de la vie. Multitude des lumières dans la rue de Ginza, dans les petits bars nippons, dans les salles de pachinko et les yeux des Japonaises. Multitude des chirurgiens et infirmiers jaunes dans l'hôpital de Tokyo, affairés sous les projecteurs de la salle d'opération. Multitude partout, avant la solitude à venir. Le jeune Européen qui a rêvé se réveille. Le vent fait frémir les murs de la clinique. Dans le haut d'une fenêtre l'aile d'un arbre bat sous la pluie. Cela rappelle à ce mourant les tourmentes et les orages de son enfance. Il saisit une enveloppe sur sa table de chevet et en retire une lettre de sa mère, qui a mis des mois à l'atteindre.
« Cher Pierre — dit la lettre — où va donc te mener ton exil en Extrême-Orient et ta liaison avec cette jeune Japonaise ? La beauté est précieuse, Pierre, mais au lieu de t'accrocher à la minute présente, si tu voulais songer à ton avenir. »

G. B.

COURRIER

Libération de la femme

Encore une réaction, parmi d'autres, après nos articles sur la condition féminine (DP 229 : la longue marche suédoise ; DP 231 : la libération « socialiste » de la femme suisse ; DP 233 : l'analyse de Gabrielle Nanchen).

Messieurs, Mesdames,

L'analyse de la possibilité de « libération » de la femme dans DP 231 ne me satisfait pas ; en effet, le problème me paraît beaucoup plus complexe qu'une simple alternative pour la femme entre travail domestique et travail lucratif.
Il me paraît être erroné d'affirmer que la femme ne peut s'épanouir que dans une activité lucrative.
— Tout d'abord, bien des femmes souhaitent exercer l'activité de mère ; et là, la proposition de Lens me paraît bonne, permettant ce choix à toutes les femmes y compris à celles qui, pour des raisons purement financières, doivent travailler. Cette proposition n'éloignerait d'ailleurs pas définitivement les femmes du travail, la rétribution de la mère de famille n'étant assurée que pendant les premières années.
— Ensuite, pourquoi considérer comme exploitation tout travail de la femme non rétribué et qu'elle choisit pourtant par intérêt, comme études, activités en collaboration avec le mari, activités bénévoles ou militantes, arts...
D'autre part, la femme exerce les tâches les plus fastidieuses et déclassées de notre société capitaliste (vendeuses, travail à la chaîne..., difficultés d'accéder à des postes supérieurs) ou les professions à « vocation » (infirmières, assistantes sociales...) ; ce qui me fait douter de la valeur de l'enquête d'E. Sullerot. Il s'agit, pour une libération de la femme, d'étudier sérieusement une autre répartition du travail entre homme et femme. De plus, on voit mal comment le travail qui, dans notre société capitaliste, aliène l'homme, libérerait la femme.
Par contre, et c'est là que la proposition de Lens pèche, il convient, comme vous l'avez indiqué, non seulement d'ouvrir des crèches mais encore de donner la possibilité de répartir le travail à domicile entre mari et femme, sinon la femme, même travaillant, reste esclave du ménage.
Ce qui est fondamental pour la libération de la femme, c'est de lui permettre un choix véritable.

Anne-Lise de Rham